



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Hauts-de-Seine"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANC

Données au 28/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 718 847 210 euros

Nombre d'aides : 6 706 778

Nombre d'entreprises : 1 932 888

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 3 455 405 397 euros

Nombre d'aides : 1 608 163

Nombre d'entreprises : 403 531

Niveau Départemental : Hauts-de-Seine

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 421 324 336 euros

Nombre d'aides: 200 063

Nombre d'entreprises : 48 914



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PROPERTY AND

Données au 15/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 130 763 353 709 euros

Nombre de prêts : 642 694

Niveau Régional : Île-de-France



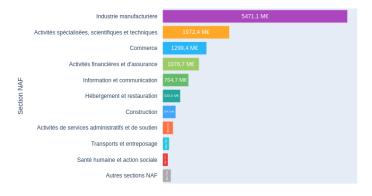


Montant total: 48 511 998 601 euros

Nombre de prêts : 136 616

Niveau Départemental : Hauts-de-Seine

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 12 386 805 397 euros

Nombre de prêts : 16 390



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 21/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr

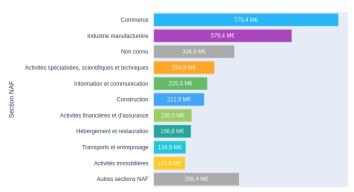


Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 326 532 114 euros

Nombre de reports : 110 219

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 1 094 537 749 euros

Nombre de reports : 16 053

Niveau Départemental : Hauts-de-Seine

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 242 518 303 euros

Nombre de reports : 2 617



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS

PANC PANCY

Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Île-de-France





Montant total: 122 457 218 euros

Nombre d'aides: 159 189

Niveau Départemental : Hauts-de-Seine

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 14 568 686 euros

Nombre d'aides: 19 251



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Île-de-France

